

Montréal, le 4 décembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et
Par courrier électronique

Destinataires : Gaz Métro et les intervenants dans les dossiers tarifaires 2014 et 2015 de Gaz Métro (dossier R-3879-2014)

Objet : Demande d'examen du rapport annuel de Gaz Métro pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2015
Dossier de la Régie : R-3951-2015

Chères consœurs, chers confrères,

Le 18 novembre 2015, Gaz Métro demandait à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire pour déposer son rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2015 (Rapport annuel 2015) au plus tard le 29 janvier 2016.

Le Distributeur précise qu'au cours des mois de novembre et décembre 2015, période qui aurait normalement été vouée à la préparation du Rapport annuel 2015, les ressources de Gaz Métro ont été monopolisées par la production des états financiers statutaires pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2015 et des tarifs finaux 2015 et 2016, compte tenu des décisions D-2015-177 et D-2015-181. Également, la décision finale de la Régie dans le dossier R-3879-2014 fixera les tarifs finaux 2015 qui seront utiles à la préparation du Rapport annuel 2015.

La formation au dossier en titre me demande de vous informer que, compte tenu des motifs invoqués, la Régie accueille la demande de délai supplémentaire et autorise Gaz Métro à produire son Rapport annuel 2015 au plus tard le 29 janvier 2016.

Lors du dépôt du Rapport annuel 2015, la Régie demande à Gaz Métro de proposer deux dates dans un délai d'environ deux semaines en vue de le présenter aux intervenants ayant participé au dernier dossier tarifaire.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml